

PRODUIRE NOURRIRE *ici et maintenant*

3 au 5 décembre 2019
Congrès général

CENTRE
DES CONGRÈS
DE QUÉBEC



COMMISSION ÉLECTORALE - GUIDE DE L'ÉLECTEUR

Rappel des principales règles pour l'élection des dirigeants et dirigeantes de l'UPA

La Commission électorale est composée de :

- **André Mousseau**
Président
- **Gilbert Marquis**
Membre n° 1
- **Julien Pagé**
Membre n° 2
- **Jean-Marie Giguère**
Substitut n° 1
- **Bruno Letendre**
Substitut n° 2
- **Charles-Félix Ross**
Directeur général
- **Diane Simard**
Secrétaire de la Commission et conseillère juridique

Pour toute la durée du congrès, le bureau de la Commission électorale sera situé à la **SALLE 204 B**

LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2019

Dans le cadre de l'ouverture du congrès : Rapport du président de la Commission électorale notamment quant aux candidatures reçues, quant aux candidats pouvant être déclarés élus par acclamation, quant au mode de dépouillement et les modalités de la tenue de scrutin.

► **SALLE 200 AB**

LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019

13 h 45 : Discours des candidats, salle 200 AB (5 minutes chacun).

Par la suite, rapport du président de la Commission électorale.

! Pour voter, il faut absolument être inscrit(e) sur la liste électorale avant 18 h le mercredi 4 décembre 2019.

À 18 h, la confection de la liste électorale est définitive, selon l'ordre alphabétique à partir des inscriptions faites à cette heure.

LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019

• De 8 h à 10 h, vote, selon l'ordre alphabétique, dans la salle de votation ► **205 AB.**

! Pour voter, vous devez porter votre porte-nom de congressiste et présenter une pièce d'identité avec photo.

• 10 h - Fermeture du scrutin et processus de dépouillement.

Annonce par le président de la Commission électorale du résultat aux candidats.

Au moment jugé opportun par la Commission, annonce du résultat du scrutin au congrès et

- a) Proclamation des élus; ou
- b) Deuxième tour de scrutin.

Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des voix exprimées; à défaut d'une telle majorité, il y aura un deuxième tour de scrutin.

Remerciements des candidats et des élus (deux minutes chacun).